

Zonage en aires urbaines 2010 : le centre se densifie, le périurbain s'étend

Selon le nouveau zonage en aires urbaines, fondé sur les résultats du recensement de la population de 2008, l'Ile-de-France compte seulement l'aire urbaine de Paris et l'aire de Provins. Celle de Paris recouvre la quasi-totalité de la région et déborde des limites régionales. Du fait du ralentissement de l'étalement urbain, le périmètre du pôle évolue peu depuis 1999, cependant sa densité augmente. Le desserrement de la population dans la couronne périurbaine résulte des départs d'actifs travaillant dans le pôle vers des territoires de plus en plus éloignés de celui-ci.

Jessica Labrador, Insee Ile-de-France

Le zonage en aires urbaines permet de distinguer des pôles, dans lesquels se concentrent l'habitat et l'emploi, et les communes sous influence de ces pôles au regard des déplacements domicile-travail (⇒■ Le zonage en aires urbaines 2010). Un pôle urbain et sa couronne périurbaine constituent une aire urbaine.

Deux aires sont présentes au sein du territoire francilien, l'une très vaste, celle de Paris, l'autre moyenne, celle de Provins en Seine-et-Marne.

L'aire urbaine de Paris couvre la majorité du territoire de la région (98,8 % des communes d'Ile de France) et s'étend sur 7 des 8 départements limitrophes (hors Aube) ①.

En 2008, 12 089 000 personnes résident dans l'aire urbaine de Paris, dont 10 355 000 dans le pôle et 1 734 000 dans la couronne.

Elle concentre 23,6 % de la population française vivant dans une grande aire urbaine sur seulement 6,9 % de la surface totale de ces aires. Elle reste de loin la plus grande aire urbaine de France devant Lyon (2 118 000 habitants), Marseille (1 715 000 habitants), Toulouse (1 203 000 habitants), Lille (1 150 000 habitants), Bordeaux (1 105 000 habitants) et Nice (1 005 000 habitants).

La population et les emplois de l'aire urbaine de Paris se concentrent dans le pôle. Il accueille 91 % des emplois et 86 % de la population sur seulement 17 % de la superficie totale de l'aire urbaine. Sa densité (3 640 hab./km²) est quatre fois supérieure à la moyenne des grands pôles urbains de métropole. Avec 121 hab./km², la couronne périurbaine de Paris est parmi les plus denses. Globalement, l'aire urbaine de Paris est donc plus densément peuplée que les autres grandes aires françaises (704 hab./km² contre 198 hab./km²).

L'aire de Provins est de taille moyenne et est constituée de 5 communes d'Ile-de-France comptant 14 200 habitants, soit 0,5 % de la population francilienne.

En Ile-de-France, dix communes n'appartiennent à aucune aire urbaine. Ces communes sont dites « multipolarisées » car elles sont sous l'influence de plusieurs aires et accueillent 5 300 habitants.

Entre 1999 et 2008 : densification du pôle et extension de la couronne

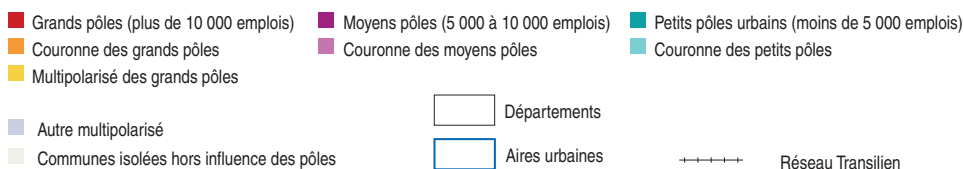
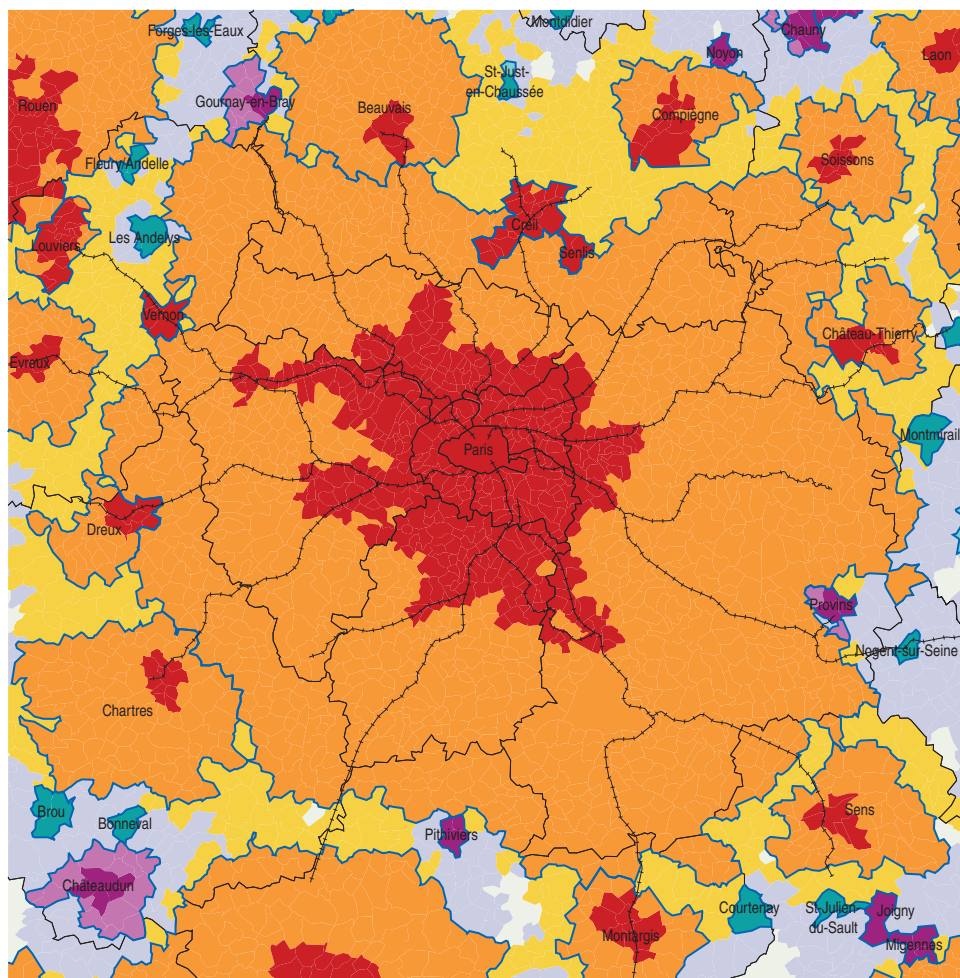
Entre 1999 et 2008, l'aire urbaine de Paris a gagné 949 300 habitants, dont 710 200 dans le pôle et 239 100 dans la couronne ②. Cette évolution est la combinaison de l'augmentation de la population du territoire à périmètre constant (densification) et de l'apport d'habitants dû au rattachement de communes à l'aire urbaine (extension).

Dans l'aire urbaine de Paris, la densification concourt pour 77 % à la variation totale de la population de l'aire. Elle est cinq fois plus élevée dans le pôle que dans la couronne : sur 1 000 habitants supplémentaires dans l'aire, la densification du pôle en apporte à elle seule 649, contre 123 pour la couronne ③.

Ceci est la conséquence du ralentissement de l'étalement urbain. En effet, entre 1999 et 2010, le pôle urbain de Paris n'a gagné qu'une vingtaine de communes, dont les plus importantes sont Goussainville (95), Ozoir-la-Ferrière, Moissy-Cramayel, Lieusaint (77) et Aubergenville (78). Sa superficie a progressé de 4,5 % alors que la population a augmenté de 7,4 %. Sa densité est ainsi passée de 3 542 hab./km² à 3 640 hab./km². Au sein du pôle, la densification est plus importante à Paris et dans les communes de la proche banlieue, car la croissance de la population y a été forte au cours de ces dernières années. Elle décroît lorsque l'on s'éloigne du centre ④.

La couronne périurbaine se caractérise plutôt par le desserrement de la population, sa densité ayant diminué (121 hab./km² en 2008 contre 131 hab./km² en 1999). L'augmentation de population se partage de manière à peu près égale entre la densification à périmètre constant (123 pour 1 000) et l'extension (128 pour 1 000).

① L'aire urbaine de Paris s'étend au-delà de l'Île-de-France Zonage en aires urbaines 2010



Source : Insee, recensement de la population 2008

② La population de l'aire urbaine de Paris augmente de 8,5 % entre 1999 et 2008

	2008						1999						Evolution en %					
	Population		Superficie		Densité	Emploi		Population		Superficie		Densité	Emploi		Pop.	Super.	Dens.	Emploi
	Milliers	%	Km ²	%	Hab./km ²	Milliers	%	Milliers	%	Km ²	%	Hab./km ²	Milliers	%				
Pôle urbain	10 355	85,7	2 845	16,6	3 640	5 230	91,4	9 645	86,6	2 723	19,3	3 542	4 656	91,7	7,4	4,5	2,8	12,3
Couronne périurbaine	1 734	14,3	14 330	83,4	121	489	8,6	1 495	13,4	11 381	80,7	131	423	8,3	16,0	25,9	-7,6	15,7
Aire urbaine de Paris	12 089	100	17 175	100	704	5 719	100	11 140	100	14 104	100	790	5 079	100	8,5	21,8	-10,9	12,6

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2008


③ La densification du pôle explique 649 habitants supplémentaires sur 1 000 dans l'ensemble de l'aire urbaine de Paris Evolution pour 1 000 habitants

	Evolution due à la densification			Evolution due à l'extension			Evolution totale		
	Pôle	Couronne	Ensemble	Pôle	Couronne	Ensemble	Pôle	Couronne	Ensemble
Population	649	123	772	100	128	228	749	251	1 000
Emploi	835	56	891	61	48	109	896	104	1 000

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2008

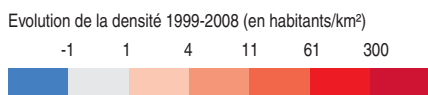
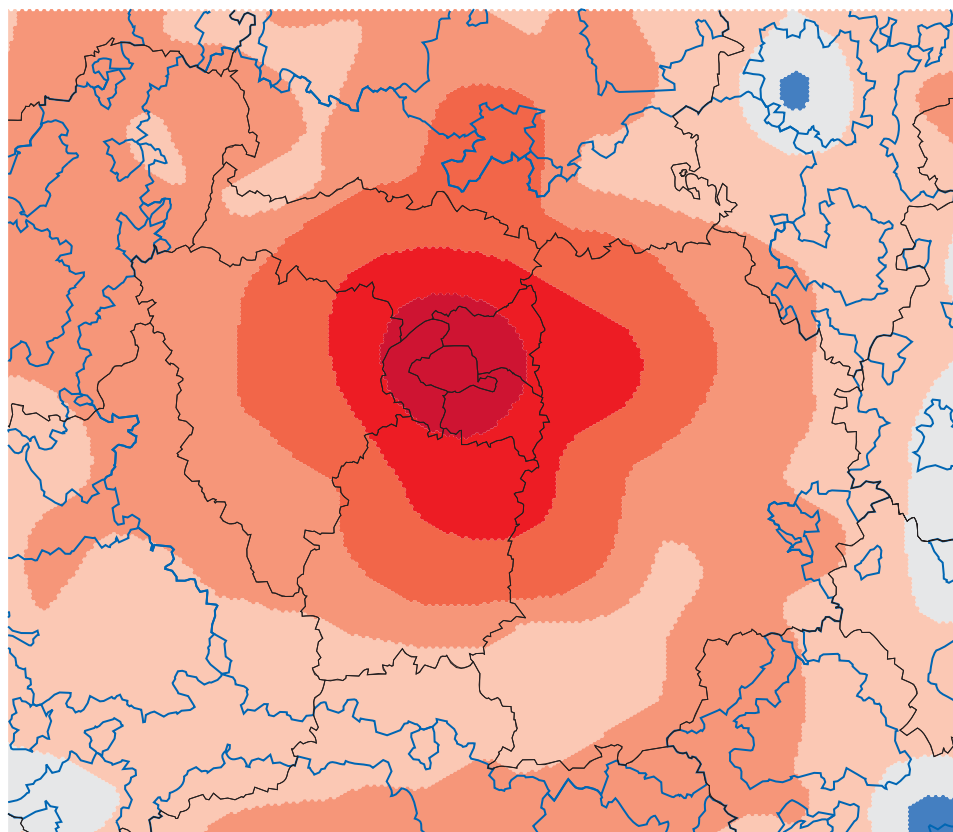
La couronne périurbaine déborde de plus en plus de l'Ile-de-France

En 2008, l'aire urbaine de Paris est composée de 1 798 communes, contre 1 532 en 1999. Elle s'étend sur 17 175 km², soit 3 000 km² de plus qu'en 1999.

En Ile-de-France, cette extension ne concerne que la Seine-et-Marne car les autres départements faisaient déjà partie intégralement de l'aire urbaine. Ce sont ainsi 89 nouvelles communes franciliennes, où vivent 101 100 habitants, qui ont rejoint la couronne périurbaine de Paris. Parmi ces communes, 8 appartenaient à deux petites aires urbaines issues du découpage de 1999 : Montereau-Fault-Yonne (26 500 habitants en 1999) et Nemours (19 000 habitants en 1999)  5.

En dehors de la région, la couronne périurbaine déborde désormais dans le Sud et le Sud-Est sur les départe-

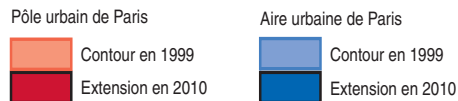
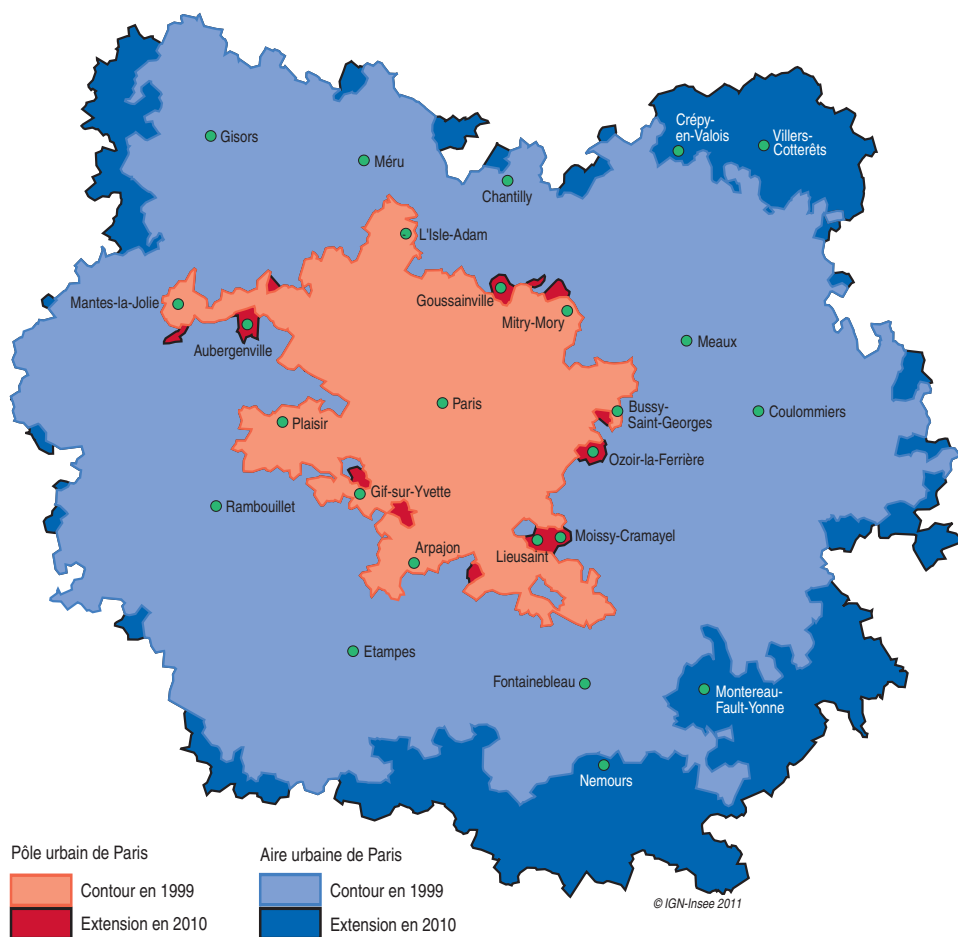
4 La densification s'intensifie au centre de l'agglomération de Paris



© IGN-IAU idf-Insee 2011

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2008

5 L'aire urbaine de Paris s'étend principalement vers le Nord-Est et le Sud-Est



© IGN-Insee 2011

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2008

ments du Loiret et de l'Yonne. Dans le Loiret, 43 communes (soit 28 200 habitants) ont rejoint les 11 qui se trouvaient déjà dans la couronne périurbaine en 1999. Dans l'Yonne, 15 communes (soit 15 700 habitants) ont été rattachées à l'aire urbaine de Paris.

La couronne s'étend également au Nord-Est dans les départements de l'Oise et de l'Aisne. Dans le premier, 28 nouvelles communes situées au nord de Crépy-en-Valois sont concernées. Elles représentent 32 400 habitants supplémentaires. Dans le second, l'extension comprend 48 communes autour de Villers-Cotterêts, ce qui porte à 66 le nombre total de communes incluses dans l'aire de Paris. La population correspondante passe de 8 100 habitants à 32 800 habitants.

Enfin, au Nord-Ouest, 32 communes de l'Eure viennent s'ajouter aux 57 communes déjà présentes dans l'aire urbaine de Paris en 1999.

Le zonage en aires urbaines 2010

Le **zonage en aires urbaines** 2010 a pour objectif de donner une vision des aires d'influence des villes (au sens des agglomérations, ou unités urbaines) au sein du territoire. Ce nouveau zonage est basé sur les données du recensement de population 2008 et plus particulièrement l'emploi et les déplacements domicile-travail.

La méthode d'élaboration de ce nouveau zonage consiste dans un premier temps à retenir les unités urbaines de plus de 1 500 emplois qualifiées de pôles. Parmi ceux-ci, on distingue les **grands pôles urbains** (unités urbaines de plus de 10 000 emplois), les **moyens pôles** (unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois) et les **petits pôles** (unités urbaines de 1 500 à 5 000 emplois).

La seconde étape consiste à définir les **couronnes des grands pôles urbains**, c'est-à-dire l'ensemble des communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle et les communes attirées par celui-ci, par un processus itératif. L'ensemble constitué par un grand pôle urbain et sa couronne est appelé « **grande aire urbaine** ».

Certaines communes ou unités urbaines ne sont pas attirées par une seule aire urbaine, mais par plusieurs. On définit le concept de **communes multipolarisées des grandes aires** comme les communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

L'ensemble constitué par les couronnes des grands pôles urbains et les communes multipolarisées des grandes aires forme l'**espace périurbain**.

On définit par ailleurs les **couronnes des moyens pôles et des petits pôles** de la même manière que les couronnes des grands pôles. L'ensemble formé par un moyen pôle et sa couronne est appelé « **moyenne aire** » et l'ensemble formé par un petit pôle et sa couronne « **petite aire** ».

Parmi les communes non présentes dans les grandes, moyennes et petites aires et qui ne sont pas multipolarisées des grandes aires, on détermine les « **autres communes multipolarisées** » dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans au moins deux aires.

Enfin, les communes restantes sont nommées « **communes isolées hors influence des pôles** ».

On dénombre ainsi sur le territoire métropolitain 230 grandes aires urbaines, 126 moyennes aires et 415 petites aires. Sur le territoire francilien sont présentes une grande aire urbaine (Paris) et une aire moyenne (Provins).

Dans le zonage en aires urbaines de 1999, le nombre d'emplois minimal pour qu'une unité urbaine constitue un pôle urbain était de 5 000 pour toutes les aires urbaines. On ne distinguait donc pas de grandes, moyennes et petites aires. Afin de mesurer les évolutions des aires urbaines entre 1999 et 2008 à définition constante, un zonage a été construit à partir des résultats du recensement de 1999 en utilisant les règles du zonage en aires urbaines de 2010. Dans cette étude, les aires urbaines de 1999 sont celles issues de ce zonage et sont donc différentes des aires urbaines du zonage 1999 diffusé par l'Insee en 2001.


Les migrations résidentielles expliquent en partie l'extension de l'aire urbaine

Le territoire formant l'extension de l'aire urbaine de Paris, c'est-à-dire la portion de l'aire urbaine de 2010 qui n'en faisait pas partie en 1999, a connu depuis 40 ans une croissance démographique modérée. En effet, l'accroissement a été limité à 0,8 % par an en moyenne depuis 1968 et 0,5 % au cours de la période 1999-2008. L'extension de l'aire urbaine de Paris est un territoire à dominante résidentielle, qui n'offre en 2008 que 71 000 emplois aux 105 200 actifs résidents.

24,2 % des habitants de ce territoire ont emménagé depuis moins de 5 ans. La mobilité résidentielle est ainsi à peine plus élevée que dans le reste de l'aire urbaine (22,4 %) mais ces migrants récents ont un profil particulier en termes de déplacements domicile-travail.

En effet, pour les communes qui ont accueilli ces migrants, les flux d'actifs vers le centre de l'agglomération ou les pôles d'emploi de sa couronne se sont accrus. La part de leurs actifs travaillant dans

l'aire urbaine franchit désormais le seuil de 40 %, ce qui entraîne l'intégration de ces communes dans la couronne périurbaine et donc l'extension de cette dernière. Pour une forte proportion d'entre eux, ces ménages se sont installés en dehors de l'ancienne aire urbaine, souvent en s'éloignant de leur lieu de travail. 55 % d'entre eux travaillent dans l'aire

urbaine de Paris au sens de 1999, contre 42 % des actifs non-migrants  6. Ils sont venus chercher un lieu de vie moins urbain et moins cher ou accéder à la propriété. En effet, plus de la moitié des ménages migrants sont propriétaires. C'est moins que les ménages non-migrants (72 %), mais plus que les ménages qui résident dans le périmètre de l'aire ur-

6 Les ménages migrants dans l'extension de l'aire urbaine de Paris : plus jeunes et actifs que les non-migrants

En %

	Migrants	Non-migrants
Effectifs	21 443	67 128
<i>Dont originaires de l'aire urbaine de Paris (contour 1999)</i>	52,1	-
Couples sans enfant	25,3	37,2
Couples avec enfant(s)	40,3	25,6
Moins de 30 ans	23,1	3,4
30-39 ans	32,4	12,3
40-49 ans	21,3	20,4
Propriétaires	55,2	71,6
Actifs, dont :	79,3	50,8
<i>Cadres</i>	14,1	12,6
<i>Professions intermédiaires</i>	27,2	24,5
<i>Employés</i>	23,2	17,4
<i>Ouvriers</i>	37,4	41,3
<i>Travaillant dans l'aire urbaine de Paris (contour 1999)</i>	55,3	42,4

Champ : communes de l'aire urbaine de Paris (contour 2010) qui n'en faisaient pas partie en 1999.

Ménage migrant : ménage arrivé depuis moins de 5 ans dans la commune (par opposition : ménage non-migrant).

Lecture : parmi les ménages migrants dans l'extension de l'aire urbaine de Paris, 25,3 % sont des couples sans enfant.

Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation complémentaire

Typologie des grandes aires urbaines : effets séparés de la densification et de l'extension

Entre 1999 et 2010, les aires urbaines évoluent de façons sensiblement différentes, pour des raisons assez variées : dynamiques démographiques régionales, évolution du marché du travail, possibilités géographiques d'extension territoriale, maillage urbain préexistant.

Une décomposition simple permet de distinguer dans les évolutions territoriales un effet de densification et un effet d'extension territoriale, qui traduisent l'un et l'autre l'accroissement de l'emprise territoriale de la ville. Il y a extension lorsque les actifs viennent de plus loin travailler dans les pôles urbains et densification lorsque la population augmente dans les territoires déjà sous influence urbaine. Au sein d'une aire urbaine, il peut y avoir extension du pôle, ou de sa couronne, ou des deux. Il en va de même pour la densification. Une classification des 230 grandes aires urbaines de France métropolitaine a permis de dégager 9 profils-types d'évolution.

L'aire urbaine de Paris se trouve dans le groupe des aires à densification marquée, au même titre que Marseille, Nice, Toulon, Nîmes ou Besançon. Elles ont en commun une augmentation importante de la population et donc de la densité dans la zone déjà sous influence urbaine. La densification explique dans ce cas l'essentiel de l'accroissement de la population de l'aire, l'extension territoriale jouant un rôle mineur.

Pour Lyon, Bordeaux, Nantes et Rennes, aires à densification marquée avec extension, les deux effets se combinent.

Au contraire, à Lille, Douai-Lens, Metz et Valenciennes, la densification et l'extension sont de faible ampleur, la population augmente peu, voire diminue.

A Avignon, Saint-Etienne, Strasbourg, Grenoble ou Rouen, l'extension territoriale de la couronne périurbaine, mais aussi parfois du pôle, est très forte, tandis que la densification est négligeable.

baine de 1999 (48 %). Ils sont également 70 % à habiter dans une maison individuelle.

Ces ménages sont plutôt jeunes, un sur deux a moins de 40 ans, et sont constitués pour 40 % d'entre eux de familles avec enfants. A l'inverse, les ménages non-migrants sont nettement plus âgés (84 % ont plus de 40 ans) et les personnes seules et les couples sans enfant y sont largement majoritaires.

Pour en savoir plus

Floch J.-M., Levy D. : « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines », *Insee Première*, n° 1375, octobre 2011.

Brutel C., Levy D. : « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - On peut vivre à la campagne et être sous l'influence des villes », *Insee Première*, n° 1374, octobre 2011.

Clanché F., Rascol O. : « Le découpage en unités urbaines de 2010 - L'espace urbain augmente de 19 % en une décennie », *Insee Première*, n° 1364, août 2011.

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Direction régionale d'Ile-de-France

7, rue Stephenson - Montigny-le-Bretonneux
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication : Sylvie Marchand
Comité de rédaction : Patrick Hernandez
Chef de projet : François Dubujet
Rédactrice en chef : Christel Collin
Conception graphique : PAO Insee Ile-de-France
Maquette : Nathalie Droux - Nicolas Renaud
Impression : Jouve

© Insee 2011

Publication téléchargeable à partir du site Internet : www.insee.fr/ile-de-france

ISSN 0984-4724
Commission paritaire n° 2133 AD
Code Sage I1137452

Dépôt légal : 2^e semestre 2011

Insee Ile-de-Fr@nce Infos : la Lettre d'information électronique vous informe tous les mois de l'activité de l'Insee Ile-de-France

www.insee.fr/ile-de-france